

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA GARANTIE VISALE BÉNÉFICIE Désormais à tous les salariés GAGNANT JUSQU'À 1 500 EUROS NETS PAR MOIS

Action Logement a décidé d'élargir à partir du 4 juin le public bénéficiaire de la Garantie Visale à tous les salariés gagnant jusqu'à 1 500 € nets par mois. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'avenant pour la reprise signé entre le Groupe paritaire et l'Etat le 15 février dernier. L'objectif est d'amplifier l'accompagnement des salariés à revenus modestes dans leur accès au logement du secteur locatif privé.

L'élargissement

Les Partenaires sociaux d'Action Logement ont décidé d'élargir la Garantie Visale à **l'ensemble des salariés du secteur privé et agricole gagnant jusqu'à 1 500€ nets par mois, sans limite d'âge**. Ils souhaitent ainsi favoriser leur accès à un logement locatif du secteur privé, en particulier dans les zones tendues, près des bassins d'emploi.

Cette mesure va permettre d'accompagner les mobilités professionnelles ou résidentielles des ménages qui peinent à entrer dans les critères de sélection des bailleurs privés. Elle s'inscrit dans le cadre de l'avenant pour la reprise que le Groupe a signé avec l'Etat le 15 février dernier et dont l'ambition est de déployer des moyens supplémentaires pour apporter des réponses immédiatement opérationnelles aux priorités nouvelles révélées par la crise.

Le dispositif

- Visale est une garantie totalement gratuite, imaginée par l'Association pour l'Accès aux Garanties Locatives (APAGL), entité du Groupe Action Logement expert en matière de sécurisation locative.
- Visale prend en charge sur toute la durée du bail jusqu'à 36 mois d'impayés et les dégradations locatives (jusqu'à deux mois de loyer). Pour les locataires hébergés en structures collectives, Visale couvre 9 mois d'impayés.
- Visale prend en charge, en lieu et place du propriétaire, l'ensemble des procédures de recouvrement.
- Visale est un dispositif 100% numérique pour le locataire comme pour le bailleur.

Bilan de Visale à 5 ans

- 450 000 contrats ménages accompagnés depuis 2016.
- 95% des bailleurs qui y ont eu recours se déclarent satisfait et 73% des locataires garantis le recommandent à leurs proches*.
- 79% des contrats de location conclus avec Visale ne l'auraient pas été sans l'intervention de cette garantie*.
- 62% des bénéficiaires se sont rapprochés de leur lieu de travail*.

VISALE LA GARANTIE LOCATIVE GAGNANT-GAGNANT

Visale est une garantie qui protège les bailleurs contre les impayés de loyers et les dégradations locatives. Visale couvre tous les publics de 18 à 30 ans, et tous les salariés aux ressources jusqu'à 1500 € nets/mois, ainsi que ceux entrant dans l'emploi ou en mobilité professionnelle*.

100% gratuite et 100% numérique.

**VISALE, PLÉBISCITÉ
PAR LES BAILLEURS ET LES LOCATAIRES**

95%

DES BAILLEURS USAGERS
SONT SATISFAITS DU DISPOSITIF

73%

DES LOCATAIRES USAGERS
ONT DÉJÀ RECOMMANDÉ VISALE

**UN DISPOSITIF
SÉCURISANT**



93%

DES BAILLEURS USAGERS
SONT RASSURÉS PAR
LA CERTIFICATION DU LOCATAIRE
PAR ACTION LOGEMENT

**UTILE
SOCIALEMENT**



76%

DES BAILLEURS UTILISATEURS
DE VISALE ASSOUPLISSENT LEURS
CRITÈRES DE SÉLECTION

79%

DES CONTRATS
DE LOCATION CONCLUS
NE L'AURAIENT PAS ÉTÉ SANS VISALE

**UN ACCÈS
AU LOGEMENT
FACILITÉ**



83%

DES BÉNÉFICIAIRES ONT EU UN ACCÈS
AU LOGEMENT FACILITÉ
GRÂCE À VISALE

**ET DE MEILLEURES
CONDITIONS
DE VIE**



86%

DES LOCATAIRES SONT SATISFAITS
DE LEURS CONDITIONS DE LOGEMENT

62%

DES SALARIÉS SE SONT RAPPROCHÉS
DE LEUR LIEU DE TRAVAIL

VISALE.FR

Source : CREDOC 2021 - « Evaluation Nationale du dispositif Visale »

*voir conditions sur visale.fr

À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 65 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 48 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires. Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr - [@ActionLogement](https://twitter.com/ActionLogement) / www.visale.fr - [@Visale_fr](https://twitter.com/Visale_fr)

CONTACT PRESSE

Action Logement

Sophie Benard : 07 50 60 95 78 / sophie.benard@actionlogement.fr

* Source : CRÉDOC « Evaluation du dispositif Visale »